

Compte-rendu
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UFE
Union française des experts en objets d'art
MUSÉE JEAN-JACQUES HENNER, PARIS – 26 SEPTEMBRE 2023

Participants : Olivier Baroin, Albert Benamou, Sylvie Buisson, Agathe Cabau, Virginie Cauchi (*procuration*), Bruno Chenique (*procuration*), Liliane Colas, Victoire de Latour, Léonore de Magnée, Jean du Chatenet, Philippine Dupré la Tour, Odile Emmanuelli, Alexis Francis-Bœuf, Didier Gottardini, Didier Gouin, Annie Guédras (*procuration*), Christophe Hameline, Patrick Imbard, Jacques Janisson, Jany Janssem, Jean-David Jumeau-Lafond, Eric Justman, Philippe Koutouzis, Hervé Labrid, Brice Leibundgut, Sophie Mounier, Robert Perahia (*procuration*), Jean-Marc Poulin (*procuration*), Romain Réa (*procuration*) Jean-Pierre Serre, Géraldine Tailfer (*procuration*), Pierre Vasarely, Ugo Vasarely.

A 17h30, la présidente Sylvie Buisson, qui siège avec le Bureau réuni au complet – Christophe Hameline (vice-président), Alexis Francis-Bœuf (trésorier) et Hervé Labrid (secrétaire général) – déclare ouverte l'assemblée générale annuelle de l'UFE.

33 experts de l'UFE sont présents ou ont donné procuration.

ÉLARGIR LE SPECTRE DES SPÉCIALITÉS, SE DONNER LES MOYENS D'UN FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE

Sylvie Buisson rappelle que le mandat du Bureau actuel, élu pour trois ans, court jusqu'en décembre 2024, date à laquelle une nouvelle élection sera organisée. Depuis décembre 2018, constate-t-elle, la chambre a repris de bonnes habitudes : des comptes équilibrés, la tenue régulière des assemblées, des réunions du bureau et des commissions d'admission, un flux régulier de nouveaux membres. Ainsi, en moins de cinq ans 1/3 de l'effectif de la chambre a été renouvelé.

En 2022, l'UFE a accueilli 9 nouveaux experts, renforçant ainsi ses pôles Joaillerie et Montres, qui se sont notablement étoffés depuis la fin 2018. En 2023, 3 nouveaux experts ont été reçus, une prochaine commission d'admission se tiendra en décembre prochain.

La ligne de conduite du Bureau reste de toujours maintenir et renforcer la qualité de l'expertise UFE tout en donnant plus d'ampleur à la Chambre. L'objectif est d'atteindre une centaine de membres, pour couvrir un champ plus large de spécialités et améliorer l'assise économique sachant que les admissions et les cotisations sont les seules sources de revenus de l'UFE. Cette taille lui permettrait de disposer de moyens supplémentaires pour améliorer son fonctionnement en se dotant, en particulier d'un local et d'une assistance pour l'administration.

QU'EST-CE QU'UN EXPERT UFE ?

L'expertise en art, dit la présidente, ressemble à un mille-feuilles ; elle se constitue de multiples figures : l'expert cataloguiste très engagé dans la recherche, l'expert ayant droit détenteur du droit moral qui hérite d'une tradition, d'archives et d'œuvres, le professionnel du marché qui a forgé sa connaissance et ses capacités d'évaluation par son expérience ... Mais, précise-t-elle, quelle que soit ses autres activités, l'expert UFE, ne doit jamais confondre son exercice spécifique, avec celui d'une autre profession, comme par exemple, celui de l'expert salarié d'une maison de vente, qui a des objectifs et contraintes différents.

ÉLARGIR LES COMPÉTENCES, LA REPRÉSENTATIVITÉ ET LA VISIBILITÉ DE L'UFE

L'UFE a le souci d'être plus présente, plus visible pour tous ses interlocuteurs. Mais aussi de renforcer ses compétences. C'est pourquoi la chambre vient d'adhérer à un organisme qui n'a pas d'équivalent en France et probablement en Europe, l'Institut Art & Droit, créé et présidé par Gérard Sousi, qui rapproche experts et juristes, en organisant, sur des sujets de première importance pour les experts, colloques et réunions. Les membres de l'UFE seront, à chacune de ces manifestations, sollicités pour y participer.

Pour renforcer sa représentativité, en particulier vis-à-vis des pouvoirs publics, à la fin 2022, l'UFE a rejoint la quasi-totalité des experts français au sein de la CEDEA, qui réunit à ce jour 627 experts en art. Par un heureux hasard, la CEDEA a couronné, le 20 septembre dernier, d'un "David de l'expertise", l'expert UFE Jean-David Jumeau-Lafond, pour son ouvrage consacré à la célèbre collectionneuse Martine de Béhague (*Martine de Béhague, une esthète à la Belle Époque*, Flammarion).

La CEDEA a également demandé à notre secrétaire général Hervé Labrid d'exercer aussi les fonctions de secrétaire général pour la CEDEA.

En l'absence d'opposition ou d'abstention, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER AU 25 SEPTEMBRE 2023

Le trésorier de l'UFE, Alexis Francis-Bœuf, présente les chiffres au 25 décembre 2023 :

- une trésorerie de 74 253 € (au 25 décembre 2023)
- des recettes (admissions et cotisations) de 37 380 € pour 2022 et de 33 500 € pour 2023 (au 25 septembre)
- des dépenses (au 25 septembre) d'un montant de 22 840 €, constituées de frais d'équipement des experts (édition des cartes annuelles, cartels, tampons), de frais de communication (publicité dans *La Gazette*, création graphique, site web), de frais de bureau (papeterie, envois postaux, etc.), de frais d'organisation de l'assemblée annuelle et des commissions d'admission, de frais bancaires et d'assurance pour la chambre.

Chacun, précise le trésorier, peut demander à consulter les pièces comptables relatives à ce rapport.

En l'absence d'opposition ou d'abstention, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

CHACUN PEUT CONTRIBUER À ÉLARGIR L'EXPERTISE UFE

L'année en cours, expose le vice-président Christophe Hameline, se déroule très bien. Mais il faut, dit-il, aller plus avant. La chambre compte, à ce jour, 75 experts mais, le temps passant, certains travaillent moins ou cessent leur activité. Il faut donc les remplacer tout en augmentant la capacité d'expertise de la Chambre pour atteindre les objectifs présentés par la présidente. Il appartient donc à chaque expert UFE d'y contribuer, notamment en identifiant des experts ou spécialistes particulièrement remarquables qui pourraient rejoindre la Chambre et présenter leur candidature.

A cet égard, l'UFE s'intéresse à plusieurs spécialités, pas ou peu représentées en son sein : les armes anciennes ou modernes, les jouets anciens, les voitures automobiles, l'orientalisme, les arts primitifs (Afrique, Amérique, Océanie), la Haute Époque, les livres anciens et de collection, la photographie, les vins et spiritueux, les tapis, tapisseries et étoffes, la numismatique, les

objets de marine, l'art islamique, les Judaïca, l'art indien ancien et contemporain, la céramique (porcelaine et faïence).

CE QUE NOUS APPORTE LA CEDEA

Le secrétaire général, Hervé Labrid, rappelle qu'au sein de la CEDEA, l'UFE est désormais partie prenante d'un ensemble qui constitue, de fait, l'interlocuteur dont les pouvoirs publics et l'administration sont demandeurs. La CEDEA qui représente la grande majorité des experts d'art français joue ce rôle.

L'intégration de l'UFE dans cette confédération lui permet d'être au plus près de l'information qui concerne le marché de l'art et le métier d'expert.

Le 13 septembre dernier, la chambre a ainsi participé à une rencontre avec la présidente de l'Assemblée nationale, qui avec 4 députés de cette commission a recueilli les avis et demandes des professionnels (conseil des ventes, experts, galeristes, libraires).

Le même jour, l'UFE a pu aussi, avec les autres professionnels du marché, participer à la réunion préalable à une réactivation de l'observatoire du marché de l'art. Cet organisme informel a pour objectif de réunir des représentants des services publics (ministère de la Culture, musées, douanes, fraudes...) et les professionnels du marché de l'art pour échanger sur les projets du ministère et entendre les remarques et demandes des professionnels.

UNE MODIFICATION DES STATUTS

Le secrétaire général présente la modification des statuts que le bureau de l'UFE propose à l'assemblée. Elle s'inscrirait au Titre II, Admissions. Deux articles nouveaux sont proposés.

Le premier stipule que :

« **Article 4.2.** Lorsqu'il est admis à l'UFE, le nouvel expert reçoit, à ce titre, une carte - renouvelée chaque année pour les experts en activité au sein de l'UFE -, un cartel avec mention de son domaine d'expertise et un tampon portant le nom et le logo de l'UFE ainsi que le numéro d'enregistrement de l'expert au sein de la chambre syndicale. Ce tampon, utilisé exclusivement sur les certificats délivrés par l'expert UFE, est strictement personnel et ne peut être partagé. Il est confié à l'expert et reste - comme la carte et le cartel - la propriété inaliénable de l'UFE. Son utilisation engage l'UFE autant qu'elle engage l'expert. C'est pourquoi ce tampon ne peut, en aucun cas, être utilisé en appui, en justification ou renfort d'une activité autre que l'expertise UFE, *a fortiori* s'il s'agit d'une activité commerciale. Le tampon UFE ne peut donc, sur un certificat délivré par l'expert UFE, voisiner avec une dénomination, une fonction ou une marque commerciale. »

Pour renforcer la procédure d'admission des candidats, un autre article est aussi proposé. Il stipule que :

« **Article 4-3.** Si un candidat, qui a sollicité son admission à l'UFE et après avoir été admis à candidater par le bureau de l'UFE, renonçait de son propre chef à poursuivre sa candidature, il serait dans l'obligation pour accompagner sa déclaration de forfait de s'acquitter immédiatement d'une somme de 200,00 € à titre de dédommagement. Cette clause de dédommagement ne s'appliquera pas si la renonciation à la candidature relève d'un cas de force majeure, indépendant de la volonté du candidat, comme, par exemple, un grave problème de santé. »

En l'absence d'opposition ou d'abstention, la modification de statuts est votée à l'unanimité.

Les présentations des rapports et les interventions du Bureau étant achevées, la parole est donnée à M. Jimmy Gareau, représentant du courtier Bayvet Basset, qui est pour tous les membres de l'UFE l'interlocuteur « assurance ».

UNE ASSURANCE ADAPTÉE AUX BESOINS DE CHACUN

Dès avril 2024, explique M. Jimmy Gareau, les membres qui ont choisi l'assurance en responsabilité civile professionnelle MMA – spécialement négociée par l'UFE et le courtier, avec un tarif de base très attractif –, pourront renouveler directement leur contrat avec lui. En fonction du niveau de risque, plusieurs options seront proposées.

Le cabinet Bayvet Basset a la capacité de répondre aux questions de chaque membre pour définir avec lui la protection la mieux adaptée, et la faire évoluer en fonction des circonstances y compris en cours de contrat.

La parole est donnée à Victoire de Latour, expert UFE de Jean-Jacques Henner.

ART SERVICE TRANSPORT : VIEWING, ENTREPOSAGE, TRANSPORT, FORMALITÉS D'IMPORT-EXPORT

Coordinatrice d'exploitation de l'entreprise de transport d'objets d'art Art Service Transport, Victoire de Latour présente les services de ce dernier pour les experts. Art Service Transport dispose, en particulier, d'un espace de stockage dans le 8^e arrondissement de Paris – équipé aussi d'une salle de "viewing" pour des rendez-vous d'expertise ou de ventes – et d'un entrepôt à Aulnay-sous-Bois. Art Service Transport propose aussi la plupart des services de transport national et international pour les professionnels du marché de l'art et les collectionneurs, dispose de navettes Paris-Paris, Paris Banlieue pour les clients et les œuvres ; l'entreprise assure aussi les formalités de déclaration en douane, d'import-export, conçoit des caisses et emballages sur mesure.

A 19h15, la présidente déclare l'assemblée close.